



## Rupture de contrat cdd et arret maladie

Par **dom**, le **11/05/2010** à **12:30**

Bonjour,  
je suis en contrat de travail de 3 mois jusqu'au 08/10/2010.  
Le 12/05, je suis en arret maladie 3 jours.  
prolongement pour complications jusqu'au 21/05.  
Je n'ai pas remis les certificats medicaux dans les temps voulus par la loi.  
Mais je les ai tout de même remis  
aujourd'hui, mon employeur à saisi les prud'hommes.  
Quel recours ai-je face à cela ?

Par **fabienne034**, le **12/05/2010** à **08:06**

bonjour,  
  
vous étiez malade il ne peut pas arriver grand chose,  
  
pour tout savoir sur le CDD  
  
<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>